

AFFICHÉ LE 3/05/24

COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

**Séance du jeudi 25 avril 2024**, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 18 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **20h00**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de votants : 9 + 4 POUVOIRS

Présents (9) : Mesdames BULEUX Nathalie ; Roselyne DA RUGNA ; Mme MEILLIER Claire ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ;

Messieurs Sébastien BRIAND ; ALBANEL Xavier ; LAMBERSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît.

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (4) : Mme Evelyne POYET-MOREUL donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire

Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Mme CORBINEAU Elodie donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. BIBOLLET Maxime donne pouvoir à ALBANEL Xavier

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

Les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés successivement.

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PECEDENTE SEANCE**

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**2) DELIBERATION N°2024-013 : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU POSTE MUTUALISÉ DEDIEE A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'ASA, DES AFP et DU SIPB**

Le Maire donne lecture du courrier daté du 15 mars 2024 rédigé par la CCVT concernant le financement du poste mutualisé « Chargé de gestion administrative et financière des ASA – AFP – SIPB » :

Les services de la CCVT assurent le secrétariat et la comptabilité de diverses structures publiques locales telles que le Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB) et les Associations Foncières Pastorales (AFP) de Serraval, Manigod-Sulens, Mont-Charvin, Dran-Ablon-Cruet, Col de la Buffaz et Beauregard.

La création d'un poste mutualisé dédié à la gestion administrative et financière des ASA -AFP - SIPB, validé en en Conseil communautaire le 19 décembre 2023, intervient suite :

- à la demande de la Commune de la Clusaz faisant état de sa volonté de transférer la gestion administrative et comptable de l'AFP de la Clusaz (courrier du 13 octobre 2023) ;
- au projet de création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale dédiée à la desserte forestière ;
- à la reprise de la gestion du domaine skiable en régie directe par le SIPB intervenue à la fin de la validité de la délégation de service public le 27 avril 2022 qui a nécessité la création d'un budget annexe dédié au 1er janvier 2023.

L'ensemble de ces évolutions nécessite de renforcer le temps consacré à ces missions. Il est rappelé que le coût du poste chargé (catégorie B à temps plein) est estimé à 40 000 €/an, majoré de 10 % au titre des frais de structures, soit un montant estimatif annuel total de 44 000 €.

La réparation du temps de travail a été évaluée de la manière suivante :

- 20 % pour la gestion du SIPB pour un montant estimatif de 8 800 €/an avec facturation faite au directement au SIPB ;
- 80 % pour la gestion des 7 AFP et de l'ASA intercommunale (projet de création), à répartir de la manière suivante :
  - participation des 7 AFP à hauteur de 12 % soit un montant estimatif de 5 280 €/an, à répartir entre les 7 AFP,
  - participation de la CCVT au titre de sa politique agricole et forestière à hauteur de 28 % soit un montant estimatif de 12 320 €/an,
  - participation des Communes, supports des AFP/ASA, à hauteur de 40 % soit un montant estimatif de 17 600 €/an, à répartir entre les 14 Communes concernées.

Concernant la répartition de la participation entre les différentes AFP, il est rappelé que leur activité est variable d'une année sur l'autre et d'une AFP à une autre, en fonction des travaux demandés par les propriétaires. Par conséquence, les recettes des AFP, principalement basées sur les frais de gestion prélevés lors de la réalisation des travaux, sont également variables d'une année sur l'autre et d'une AFP à une autre.

Aussi, pour optimiser l'adéquation entre activité et participation financière des AFP, il est proposé la méthode de détermination du montant de la participation suivante :

- un coût forfaitaire annuel pour la gestion de base de la structure (vote des comptes et gestion courante de la structure) pour un montant de 350 € ;
- un coût unitaire par programme de travaux en cours de réalisation pour un montant de 180 €.

Concernant la répartition de la participation entre les différentes Communes support d'AFP/ASA, il est proposé que la clef de répartition soit déterminée en fonction des surfaces des AFP par Communes et du nombre d'unités pastorales (alpages) par Communes à parts égales. En synthèse, la répartition serait la suivante :

Communes	Clef de répartition	Montant annuel estimatif
THONES	6,73%	1 184 €
LES VILLARDS-SUR-THONES	4,97%	875 €
DINGY-SAINT-CLAIR	2,11%	371 €
LA BALME-DE-THUY	6,96%	1 225 €
<b>LES CLEFS</b>	<b>2,14%</b>	<b>377 €</b>
SAINT-JEAN-DE-SIXT	0,86%	151 €
SERRAVAL	13,74%	2 418 €
LE BOUCHET-MONT-CHARVIN	13,61%	2 395 €
MANIGOD	16,72%	2 943 €
LA CLUSAZ	28,40%	4 998 €
LE GRAND-BORNAND	1,54%	271 €
GLIERES-VAL-DE-BORNE	0,72%	127 €
VAL-DE-CHAISE	0,77%	136 €
SAINT-FERREOL	0,73%	129 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>17 600 €</b>

Ces participations financières nécessitent d'établir des conventions entre la CCVT et chacune des structures concernées.

M. Dominique LAMBERSENS intervient pour préciser que sur le Plateau de Beauregard il y a beaucoup de parcelles appartenant à des privés, il décide de s'abstenir.

Après avoir entendu le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention :

- APPROUVE les principes de la répartition du financement du poste mutualisé « Chargé de gestion administrative et financière des ASA - AFP – SIPB », entre les différentes structures concernées, à savoir la CCVT, le Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB), les Associations Foncières Pastorales (AFP), l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale dédiée à la desserte forestière ainsi que les Communes supports des AFP/ASA ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à établir entre la CCVT et la commune des Clefs et tout document y afférent, ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 3) **DELIBERATION N°2024-014 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ**

Le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité pour les travaux de confortement d'une portion de la Route de Sulens au niveau du 4 804 suite aux intempéries du 13 décembre 2023.

Devis assistance Géotechnique Globale Société Equaterre :	32 430 € H.T.
Mission SPS (Sécurité et protection de la santé):	2 500 € H.
Estimatif montant des travaux :	300 000 € H.T.
<b>Total estimatif :</b>	<b>334 930 € H.T.</b>

Le Maire propose le Plan de financement prévisionnel suivant pour un montant total estimatif de 334 930 € H.T. :

<b>Etat (Dotation de Solidarité) :</b>	<b>133 972 € H.T.</b>	<b>40%</b>
Département (CDAS 2024) :	133 972 € H.T.	40%
Autofinancement de la Mairie :	66 986 € H.T.	20%
<b>Total :</b>	<b>334 930 € H.T.</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- ACCEPTE de solliciter une aide financière d'un montant de 133 972,00 € H.T. auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité pour les travaux de confortement d'une portion de la Route de Sulens au niveau du 4 804 suite aux intempéries du 13 décembre 2023.

### 4) **DELIBERATION N°2024-015 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU PLAN RURALITÉ 2022-2027**

Le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Département de la Haute-Savoie au titre du Plan Ruralité pour les travaux de la future mairie suite à la réévaluation du montant des travaux et des honoraires du maître d'œuvre.

Le Maire rappelle au conseil que le Plan Ruralité 2022-2027 est destiné à financer un projet phare du mandat.

Repérage Amiante et dossier technique amiante :	1 308,50 € H.T.
Mission Coordination sécurité et protection santé :	3 140,00 € H.T.
Mission contrôle technique de construction :	2 130,00 € H.T.
Estimation des travaux réévaluée	310 205,00 € H.T.
Honoraires du maître d'œuvre 27 A :	52 230,00 € H.T.
Etude de faisabilité :	4 600,00 € H.T.
<b>Soit un coût total estimatif de l'opération de :</b>	<b>373 613,50 € H.T.</b>

Le Maire rappelle que le conseil a déjà délibéré le 4 mai 2023 pour demander des subventions auprès du Département, de la Région et du SYANE sur la base d'un montant des travaux qui avait été estimé à 193 520 € H.T. et un montant des honoraires du maître d'œuvre estimé à 34 833,60 € H.T.

Le Maire propose le Plan de financement prévisionnel suivant pour un nouveau montant total estimé de l'opération de 373 613,50 € H.T. :

<b>Département (Plan Ruralité) :</b>	<b>132 543,30 H.T.</b>	<b>35,48 %</b>
Département (CDAS 2023) :	60 000 € H.T.	16,06 %
Région (Contrat Région 2022-2026) :	42 000,00 € H.T.	11,24 %
SYANE (Appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, Edition 2023) :	44 457,00 € H.T.	11,90 %
Fonds Chêne (Programme ACTEE) montant alloué sur Etudes de maîtrise d'œuvre	19 890,50 € H.T.	5,32 %
Autofinancement de la Mairie :	74 722,70 € H.T.	20,00 %
<b>Total :</b>	<b>373 613,50 € H.T.</b>	<b>100,00 %</b>

Après avoir entendu le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessus détaillé ;
- ACCEPTE de solliciter une aide financière d'un montant de 132 543,30 € H.T. auprès de Département de la Haute-Savoie au titre du Plan Ruralité pour les travaux de la future mairie suite à la réévaluation du montant des travaux et des honoraires du maître d'œuvre.

#### **5) DELIBERATION N°2024-016 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU CDAS 2024**

Le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Département de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2024 pour les travaux d'enrobés sur les routes et pour les travaux de confortement d'une portion de la Route de Sulens au niveau du 4 804 suite aux intempéries du 13 décembre 2023 :

- **Travaux d'enrobés sur les routes :**

Devis de l'entreprise La COLAS :	
Chemin du Pont Romain :	10 109,79 € H.T.
Route des Galfas :	69 135,13 € H.T.
Factures de l'entreprise La COLAS :	
Réfection devant le garage communal :	5 554,79 € H.T.
Aménagement rue des Clefs, accès mairie :	14 767,65 € H.T.
<b>Total :</b>	<b>99 567,36 € H.T.</b>

Le Maire propose le Plan de financement prévisionnel suivant pour un montant total estimé des dépenses des travaux d'enrobés de 99 567,36 € H.T. € :

<b>Département (CDAS 2024) :</b>	<b>49 783,68 € H.T., soit 50%</b>	<b>50%</b>
Autofinancement de la Mairie :	49 783,68 € H.T., soit 50%	50%
<b>Total :</b>	<b>99 567,36 € H.T.</b>	<b>100 %</b>

- **Travaux de confortement d'une portion de la Route de Sulens au niveau du 4 804 suite aux intempéries du 13 décembre 2023 :**

Devis assistance Géotechnique Globale Société Equaterre :	32 430 € H.T.
Mission SPS (Sécuritié et protection de la santé):	2 500 € HT.
Estimatif montant des travaux :	300 000 € H.T.
<b>Total estimatif :</b>	<b>334 930 € H.T.</b>

Le Maire propose le Plan de financement prévisionnel suivant pour un montant total estimé de 334 930 € H.T. € :

<b>Etat Dotation de Solidarité :</b>	<b>133 972 € H.T.</b>	<b>40%</b>
Département (CDAS 2024) :	133 972 € H.T.	40%
Autofinancement de la Mairie :	66 986 € H.T.	20%
<b>Total :</b>	<b>334 930 € H.T.</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les plans de financement ci-dessus détaillés ;
- ACCEPTE de solliciter une aide financière d'un montant de **49 783,68 € H.T.** auprès du Département de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2024 pour les travaux d'enrobés.
- ACCEPTE de solliciter une aide financière d'un montant de **133 972,00 € H.T.** auprès du Département de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2024 pour les travaux de confortement d'une portion de la Route de Sulens au niveau du 4 804 suite aux intempéries du 13 décembre 2023.

#### **6) DELIBERATION N°2024-017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Le Maire propose au conseil de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au titre du Produit des Amendes de Police Année 2023 pour le programme 2024 pour les opérations suivantes :

- Route de Serraval : sécurisation des piétons par la création de 3 passages piétons ;
- Rue des Clefs : création d'un marquage cheminement piétons ; remplacement et création de barrières de sécurité

Devis de l'entreprise PROXIMARK :	3 945,00 € H.T.
Devis d'AXIMUM :	8 396,00 € H.T.
Devis SIGNAUX GIROD :	18 655,99 € H.T.
<b>Total :</b>	<b>30 996,99 € H.T.</b>

Le Maire propose le Plan de financement prévisionnel suivant pour un montant total estimé des travaux de 30 996,99 € H.T. :

<b>Département (CDAS 2024) :</b>	<b>9 299,10 € H.T.</b>	<b>30%</b>
Autofinancement de la Mairie :	21 697,89 € H.T.	70%
<b>Total :</b>	<b>30 996,99 € H.T.</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- ACCEPTE de solliciter une aide financière d'un montant de **9 299,10 € H.T.** auprès du Département de la Haute-Savoie au titre du Produit des Amendes de Police Année 2023 pour le programme 2024 pour les travaux ci-dessus détaillés.

#### 7) **DELIBERATION N°2023-018 : PROGRAMME TRAVAUX FORET 2024**

Le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux pour l'année 2024 proposé par l'Office National des Forêts qui gère le patrimoine forestier communal.

Le conseil après délibération, par 12 Voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention :

- ACCEPTE de faire effectuer les travaux suivants :
  - Travaux de sécurisation : 1 155,04 € HT
  - Travaux sylvicoles : 5 162.21 € HT

Soit un total de 6 317,25 € HT

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

Commission Forêt : le Maire informe le Conseil que 4 lots de bois coupés n'ont pas été récupérés par les acheteurs car ces derniers n'ont pas été avertis par M. Pierre CREDOZ. Selon l'ONF le bois toujours sur place n'a plus de valeur. Ce bois peut donc être récupéré gratuitement par les habitants de la commune.

M. Benoît BASTARD-ROSSET fait un retour de la commission d'Appel d'Offres des marchés fourniture de carburant/AD BLUE/ Plaquettes/Granules et Enrobés initiés par la CCVT dans le cadre du groupement de commande :

Entreprises choisies : LA COLAS pour les Enrobés ; SAVOIE ENERGIE pour les Plaquettes et granules ; VALLIER pour le fioul domestique et Gazole.

La ventouse du portillon de l'école a été changée sans frais par l'entreprise Courants Faibles Electricité Services.

L'appartement La Tournette sera mis à la location courant mai 2024. En attente du Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

Un RDV a eu lieu sur les futurs emplacements d'un radar sur la Route de Serraval en présence de représentants de la Préfecture, du CERD et d'AXIMUM. Un radar sera posé d'ici 1 mois, il restera pendant 1 an et sera posé et déposé par phase de 3 semaines.

Le Bulletin Municipal 2022-2023 sera disponible début mai 2024, il sera déposé par les élus dans les boîtes aux lettres des habitants des Clefs.

Commémoration du 8 mai 1945 à partir de 11h00 à proximité du monument aux morts.

Le relevé topographique du muret de l'école effondré est toujours en attente.

Le Mur de l'enceinte du Château, côté jardin public, présente une fissure, afin de prévenir tout danger une intervention sera demandée à l'entreprise Equaterre.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*Buleux*